

## **Procès-verbal réunion du conseil municipal du 01 juillet 2024**

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à dix huit heures sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire de Saleux, salle du conseil municipal.

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BUTIN Hervé, BERTRAND Rudy, CARDON Marie-Christine, BUTIN Hervé, DEREGNAUCOURT Christiane, BACQUET Laurence, BERTHE Dominique, DEMOLLIENS Thierry, BURNICHON Philippe, PRONNIER Bruno, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, LE COINTE Maïté, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur BERTRAND Jean : pouvoir donné à Madame NIQUET Béatrice.

Madame PASQUIER Odile : pouvoir donné à Madame RAMBOUR Isabelle.

Madame DIEU Annick : pouvoir donné à Monsieur BERTRAND Rudy.

Monsieur DOUAY Laurent : pouvoir donné à Monsieur CHAMPION Jean-Paul.

Monsieur LOMBARD Daniel : pouvoir donné à Madame DUCHENE Annie.

Séance ouverte à 18h00 par Madame Rambour, maire de Saleux.

Au préalable, Madame le Maire a vérifié que le quorum était atteint.

**Ordre du jour :**

Point 1 – Désignation secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024.

Point 3 – Décision modificative n°1.

Point 4 – Agent de maîtrise

Point 5 – Contrat à durée déterminée - agent technique

Point 6 – Coordonnateur communal recensement.

Point 7 – Jurés d'assise.

Point 8 – Communications du Maire.

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose Monsieur BURNICHON assisté de Madame DEREGNAUCOURT comme secrétaires de séance.

Proposition votée à la majorité : 20 voix « pour » et 3 abstentions (MM. DUCHENE, AVIEZ, LOMBARD).

**II. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Madame DUCHENE lit un texte.

Concernant le stockage de batteries et la protection des habitations proches, Madame DEREGNAUCOURT répond qu'il n'y a pas eu de remarque ou de relance de l'opposition auquel Madame le Maire aurait pu alors apporter une réponse.

Madame le Maire soumet au vote l'annexion du texte lu par Madame DUCHENE : 20 voix « contre » et trois voix « pour » (MM. DUCHENE, AVIEZ, LOMBARD). Le texte n'est pas annexé.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du conseil municipal en date du 11 avril 2024 : 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (MM. DUCHENE, AVIEZ, LOMBARD).

Le procès verbal du 10 juin 2024 est approuvé à la majorité.

**III. Décision modificative n°1**

Madame le Maire informe que désormais, le Trésor Public demande de faire apparaître les centimes aux lignes budgétaires.

Madame le Maire propose d'apporter une modification au budget primitif 2024 comme suit :

#### Section d'investissement

Recettes :	Compte 001 :	+ 0.63 €
	Compte 1068	+ 0.83 €
Dépenses :	Compte 231 Op 44 :	+ 1.46 €

En l'absence de question, Madame le Maire soumet au vote l'approbation de la décision modificative n°1 : voté à l'unanimité. La décision modificative n°1 est adoptée.

#### **IV. Agent de maîtrise**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du lundi 18 mars 2024, nous avons approuvé le recrutement d'un Technicien. Le Centre de Gestion nous informe qu'il convient d'abord de recruter cette personne en tant qu'Agent de maîtrise principal et ensuite de basculer ce poste en Technicien.

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Diriger et coordonner les actions du service technique, participer au suivi de la gestion des bâtiments publics et des véhicules, participer aux travaux assurés par les agents du service technique

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

*Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :*

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en fonction de la grille indiciaire.

Madame le Maire soumet au vote la création du poste d'Agent de maîtrise : 20 voix pour et 3 abstentions (MM. DUCHENE, AVIEZ, LOMBARD).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

#### **V. Contrat à durée déterminée - adjoint technique**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent technique est désormais en longue maladie.

Madame le Maire informe qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'embaucher un agent technique dans les conditions suivantes :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de recruter un agent dans le service technique à compter du 1er juillet 2024 en raison d'un remplacement d'un agent en congé maladie.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an renouvelable tous les 3 mois.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C –Cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans les espaces verts dans le secteur du privé ou public.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade adjoint technique.

Enfin le régime indemnitaire instauré, est applicable.

Madame le Maire soumet l'approbation de l'embauche d'un adjoint technique : approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire, à savoir :

Modifier le tableau des emplois.

Inscrire au budget les crédits correspondants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

## **VI. Coordonnateur communal recensement**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un prochain recensement de la population sera réalisé en 2025, du 16 janvier au 15 février 2025.

Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et, éventuellement, un suppléant.

Madame le Maire soumet au vote cette disposition : voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à procéder aux nominations.

## **VII. Jurés d'assise**

Il s'agit de procéder au tirage au sort des jurés d'assises 2025.

Trois conseillères municipales se portent volontaire pour le tirage au sort des 6 jurés de la commune choisis sur les listes électorales. Il convient d'avoir l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025 pour être désigné « juré ».

Madame LE COINTE tire au sort la page de la liste électorale.

Madame BACQUET tire au sort la ligne sur cette page.

Madame DUCHENE lit à voix haute l'identité, la date de naissance et l'adresse du juré inscrites sur le registre électoral.

1 – Madame BORY, Elodie, Anne, Marie, née le 16/10/1999 et demeurant 6, rue des Sorbiers à SALEUX.

2 – Madame PROUVOST, Véronique, Béatrice, Renée, épouse ROHAUT, née le 04/06/1958 et demeurant 9, rue Renée Cabuzel à SALEUX.

3 – Madame JOLY, Lydie, Rolande, Sylvie, épouse ROMEO, née le 14/08/1972 et demeurant 16, rue des Bleuets à SALEUX.

4 – Monsieur GLOESS, Jean-Luc, Marie, Joseph, né le 02/04/1956 et demeurant 13, l'Orée du Bois à SALEUX.

5 – Madame LOUBAUD, Camille, Catherine, Suzanne, épouse DUBOS, née le 01/09/1990 et demeurant 89 rue Jean Catelas, appartement E, à SALEUX.

6 – Madame WALLOIS, Annaëlle, Céline, Catherine, née le 08/07/2002 et demeurant 30 rue Ernest Cauvin à SALEUX.

## **VIII. Communication du Maire**

Madame le Maire dresse un point sur les subventions demandées pour les différents travaux d'équipement et diffuse un diaporama pour présenter ces dossiers :

La rampe de l'église

Les travaux de l'église

Le city stade

La rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Madame le Maire indique qu'il est obligatoire que 20% du montant des travaux soient à la charge de la commune. Madame DUCHENE prend note que le coût total des travaux est « H.T » et demande ce qu'il en est pour le total des subventions.

Madame le Maire informe que le montant des subventions est « T.T.C » et qu'à n+2 la commune percevra le FCTVA (aux environs de 16% du montant HT).

### **Questions écrites de l'opposition**

Madame le Maire informe qu'au paragraphe concernant les travaux de la rue Roger Salengro il n'y a qu'une question : A quelle date est prévue la réfection des travaux ?

A cette question seul Amiens-Métropole peut répondre.

Madame DUCHENE dit que la commune a participé financièrement et doit donc être informée.

Madame le Maire dit que la participation de la commune se limite au fonds de concours.

Monsieur BERTRAND Rudy dit qu'aujourd'hui même, un point a été fait avec Amiens-Métropole. Quelques marquages restent à faire. Tous les dossiers des riverains qui ont émis des réserves ont été traités et il n'y a plus de demandes depuis.

**L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire, indique la fin de la réunion du conseil municipal à 18h35.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27  
■ 03.22.33.27.29

**Date de la convocation :**  
24/06/2024  
**Date de la séance**  
01/07/2024  
**Date d'affichage**  
02/07/2024

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	18
Votants	23

L'An deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BACQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane  
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul  
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Madame NIQUET Béatrice  
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle  
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy  
Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

**Secrétaires de séance :** Madame DEREGNAUCOURT Christiane et Monsieur BURNICHON Philippe

**OBJET – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Madame la présidente propose d'apporter une modification au budget primitif 2024 comme suit :

**Section d'investissement**

Recettes : Compte 001 : + 0.63 €  
Compte 1068 : + 0.83 €  
Dépenses : Compte 231 Op 44 : + 1.46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Isabelle RAMBOUR



Accusé de Réception  
Préfecture  
le... 02/07/2024...

<b>80724</b>	<b>COMMUNE DE SALEUX</b>	<b>DM n°1 2024</b>
Code INSEE	Budget COMMUNE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision modificative n) 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.63 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.63 €</b>
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.83 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.83 €</b>
D-231-44 : Constructions Diverses	0.00 €	1.46 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.46 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.46 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.46 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1.46 €</b>		<b>1.46 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27  
☒ 03.22.33.27.29

<b>Date de la convocation :</b> 24/06/2024
<b>Date de la séance</b> 01/07/2024
<b>Date d'affichage</b> 02/07/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres
En exercice 23
Présents 18
Votants 23

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BACQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane

Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul  
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Madame NIQUET Béatrice  
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle  
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy  
Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

**Secrétaires de séance :** Madame DEREGNAUCOURT Christiane et Monsieur BURNICHON Philippe

**OBJET – Création d'un poste d'agent de maîtrise principal**

**Madame le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Diriger et coordonner les actions du service technique, participer au suivi de la gestion des bâtiments publics et des véhicules, participer aux travaux assurés par les agents du service technique

**Madame le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :**

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.22.33.27.27  
☒ 03.22.33.27.29

<b>Date de la convocation :</b> 24/06/2024
<b>Date de la séance</b> 01/07/2024
<b>Date d'affichage</b> 02/07/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	18
Votants	23

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BACQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane

Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul  
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Madame NIQUET Béatrice  
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle  
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy  
Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

**Secrétaires de séance :** Madame DEREGNAUCOURT Christiane et Monsieur BURNICHON Philippe

**OBJET – Contrat à durée déterminé Adjoint Technique**

Madame le Maire informe qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Considérant la nécessité de recruter un agent dans le service technique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 en raison d'un remplacement d'un agent en congé maladie.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an renouvelable tous les 3 mois.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C – Cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans les espaces verts dans le secteur du privé ou public.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade adjoint technique.

Enfin le régime indemnitaire instauré, est applicable.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide**

- d'adopter la proposition du Maire



Département de la Somme  
 Arrondissement d'Amiens  
 Canton d'Amiens-7  
 Commune de SALEUX  
 80480

2024/47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

☎ 03.22.33.27.27  
 ☒ 03.22.33.27.29

**Date de la convocation :**  
 24/06/2024  
**Date de la séance**  
 01/07/2024  
**Date d'affichage**  
 02/072024

L'An deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BACQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	18
Votants	23

Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul  
 Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Madame NIQUET Béatrice  
 Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle  
 Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy  
 Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

**Secrétaires de séance :** Madame DEREGNAUCOURT Christiane et Monsieur BURNICHON Philippe

**OBJET – Nomination coordonnateur pour le recensement de la population 2025**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un prochain recensement de la population sera réalisé en 2025, du 16 janvier au 15 février 2025.

Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et un suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à procéder aux nominations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
 Isabelle RAMBOUR



Accusé de Réception  
 Préfecture  
 le... 02/07/2024...

Département de la Somme  
Arrondissement d'Amiens  
Canton d'Amiens-7  
Commune de SALEUX  
80480

☎ 03.22.33.27.27  
☒ 03.22.33.27.29

2024/48

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

**Date de la convocation :**  
24/06/2024  
**Date de la séance**  
01/07/2024  
**Date d'affichage**  
02/07/2024

**Nombre de membres**

En exercice	23
Présents	18
Votants	23

L'An deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

**Étaient présents :** MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BACQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane

Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul  
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Madame NIQUET Béatrice  
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle  
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy  
Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

**Secrétaires de séance :** Madame DEREGNAUCOURT Christiane et Monsieur BURNICHON Philippe

### OBJET – Tirage au sort – Jurés d'assises 2025

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises 2025 :

- 1 – Madame Bory Elodie Anne Marie née le 16/10/1999 et demeurant 6 rue des Sorbiers à Saleux
- 2 – Madame Prouvost (épouse Rohaut) Véronique Béatrice Renée née le 04/06/1958 et demeurant 9 rue Renée Cabuzel à Saleux
- 3 – Madame Joly (épouse Roméo) Lydie Rolande Sylvie née le 14/08/1972 et demeurant 16 rue des Bleuets à Saleux
- 4 – Monsieur Gloess Jean-Luc Marie Joseph né le 02/04/1956 et demeurant 13 Orée du Bois à Saleux
- 5 – Madame Loubaud Camille Catherine Suzanne née le 01/09/1990 et demeurant 89 rue Jean Catelas Apt E à Saleux
- 6 – Madame Wallois Annaelle Céline Catherine née le 08/07/2002 et demeurant 30 rue Ernest Cauvin à Saleux

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Isabelle RAMBOUR



